

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_026 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_026 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Parc auto

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de voirie et de propreté urbaine. Celle-ci a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à ces compétences sont donc mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le 1^{er} janvier 2010.

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le Conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice des compétences voirie et propreté urbaine.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de ces compétences.

Il s'agit du matériel suivant :

- chargeuse sur roues de marque TEREX identifiée NI096.

Ce matériel correspond à l'élément d'inventaire suivant :

Désignation du véhicule	Immatriculation ou n° de série	Date d'entrée dans l'actif	N° d'inventaire	Valeur nette comptable au 31/12/21
Chargeuse TEREX identifiée NI096	S/N : 834/0512	14/02/2007	V11-14976-2007	0€

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Il est proposé de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule et de le restituer à la ville d'Albi au 9 février 2022.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que la communauté d'agglomération de l'Albigeois diligentera la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, prendra en charge les frais afférents et recevra l'éventuelle recette qui pourra être obtenue.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restitution du véhicule suivant à la ville d'Albi au 8 février 2022 :

- chargeuse TEREX identifiée NI096.

DÉCIDE dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ce véhicule, de diligenter la procédure de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents à ces opérations.

DEMANDE au trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondant.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY